



Projet de Procès-Verbal BUREAU PLENIER

Réunion du lundi 3 mai 2021 à 16h30 En visioconférence à Lyon, Cournon et Aurillac.

Présidence : Pascal PARENT.

Présents :

A Lyon : Denis ALLARD, Dominique DRESCOT, Raymond FOURNEL, Pierre LONGERE, Joel MALIN, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT.

À Cournon : Yves BEGON, Nicole CONSTANCIAS, Lilian JURY, Guy POITEVIN.

A Aurillac : Roland LOUBEYRE, Jacques VANTAL.

En visio : Didier ANSELME

Assistent à Lyon : Richard DEFAY, Méline COQUET, Sylvie DI IORIO, Roland SEUX.



1. Informations du Président et du Président Délégué.

- Le Président fait part de la lettre de remerciements de la Mairie de Saint Romain de Popey suite au versement de 10 000 € à la Commune pour la construction d'un terrain synthétique (dossier FAFA).
- Réunion des Présidents de Ligue du 26 avril 2021 en visioconférence au cours de laquelle ont été évoqués :
 - le bilan des Groupes de Travail suite à l'arrêt des compétitions régionales et départementales.
 - le 3^{ème} numéro de la lettre « solidaires » des Présidents de Ligue.
 - la licence volontaire et son tarif.
 - les cars podium.
 - les aides de l'Etat.
- Retour sur les deux réunions du Personnel du 27 avril 2021 à Cournon le matin et à Lyon l'après-midi, au cours desquelles des discussions quant à l'impact de la crise sanitaire sur la Ligue et la situation du personnel ont eu lieu.
- Réunion du Conseil Social et Economique le 3 mai 2021 à Lyon :

Lilian JURY évoque les sujets traités : le P.E.G., la trésorerie, le relevé n° 2, etc...

Toutes les réponses aux questions posées ont été apportées. Il a fait part d'une rigueur à respecter et peut-être d'une façon différente de travailler.

Pascal PARENT complète l'information en précisant le montant sollicité dans le cadre du P.E.G. et de l'aide au chômage partiel.

- Commission des Finances du 28 avril 2021 :

Conformément à la décision du Conseil de Ligue, un Groupe de Travail sera constitué avec un panel représentatif de clubs. Un appel à candidatures a été lancé. Les clubs peuvent s'inscrire jusqu'au 12 mai.

Toutes les compétitions et les territoires de la Ligue seront représentés dans ce Groupe de Travail. A ce jour, nous avons reçu 4 candidatures : SC Avermois (Allier), FC Vallée de la Gresse (Isère), GOAL Futsal Club (Lyon & Rhône), F.C. Dunières (Haute-Loire).

La date prévisionnelle du Groupe de Travail est prévue avant fin mai en présentiel ou visio.

Les propositions de ce GT seront soumises à la validation du Conseil de Ligue du 29 mai 2021 et seront communiquées sur les Sites Internet Ligue et Districts, de façon à ce que tous les clubs en prennent connaissance.

Le Président rappelle la suggestion de Pierre LONGERE que les Présidents de District prennent contact avec les clubs départementaux et signataires de la « pétition » pour préparer au mieux la réunion.

- Groupes de travail LFA / Présidents de Ligue (Statut des Educateurs et Labels Jeunes).

Dominique DRESCOT fait part de la bienveillance préconisée dans les conclusions du Groupe de Travail. Il reprend donc les suggestions de la CRSEEF qui avaient été mises en suspens dans l'attente de ces conclusions.

- Présence sur le banc : les propositions correspondent à celles de la Commission Régionale (articles 13 et 13bis). Les sanctions prévues ne seront donc pas appliquées.

- Formation continue : 14 éducateurs se verront refuser leur licence tant qu'ils n'auront pas effectué une session complète.

151 éducateurs doivent obligatoirement effectuer leur formation continue avant le 30/06/2021 afin de respecter leur engagement 2020/2021.

Les sessions auront lieu les 8 & 9 juin 2021 à Rumilly et 8 & 9 Juillet 2021 à Bourgoin.

- Dérogations : sous réserve de l'accord du Bureau Plénier, les dérogations accordées pourront être renouvelées si aucun changement d'éducateur n'est intervenu, à condition que les demandes de dérogation soient refaites en début de saison.

- Obligations saison 2021/2022 : la Commission propose le report de la date d'effet des obligations votées à l'AG du 30 novembre 2019, à la saison 2022/2023.

- Elle propose ensuite de valider la formation professionnelle continue des éducateurs BMF et BEF ayant participé aux 2 journées foot en milieu scolaire par académie sur les sessions 2018/2019 et 2019/2020.

Ces éducateurs devront avoir fait leur formation continue avant la fin de saison 2023/2024.

→ **Le Bureau Plénier valide les propositions de la CRSEEF.**

- Label :

Roland SEUX expose la situation :

Situation actuelle :

2019 – 2020 : En raison de la difficulté pour les territoires d'accompagner les clubs en vue de l'obtention du Label Jeunes FFF–Crédit Agricole en fin de saison dernière, l'attribution de ce label a été gelée et il a été décidé de prolonger automatiquement d'une saison supplémentaire l'ensemble des Labels Jeunes FFF–Crédit Agricole en cours de validité (332 clubs obtiennent un Label fédéral, 525 en 2018-2019).

2020 – 2021 : de nombreux districts et ligues continuent d'attribuer les labels, avec des adaptations et des changements de modalités (Evaluation des méthodes pédagogiques sans séance sur le terrain ?). Difficultés à évaluer les plans de formation : arbitres, éducateurs, dirigeants suite à l'annulation des formations.

Février 2021 : Décision du BELFA : adaptation exceptionnelle de certains critères des 3 labels en vigueur (Label Jeunes CA FFF, Label Jeunes Futsal, Label Ecole Féminine de Football) au contexte sanitaire.

Problématiques rencontrées :

- **Candidature déposée et instruite l'an passé** mais avec changement de responsable technique et de Président à l'intersaison. Il faut refaire le travail cette année, le club est moins bien organisé que lors de la saison de référence. Il y a un problème de cohérence.
 - Solution proposée = faire coïncider la candidature à une saison sportive (ce qui se faisait en temps normal).
 - Autre solution proposée = démarrer une candidature au printemps (analyser les forces et faiblesses) et la confirmer obligatoirement à la rentrée (puis validation à Noël et remise en deuxième partie de saison). Cette solution est plus contraignante pour les clubs. Deux saisons sont impactées. Le club doit fournir deux organigrammes, etc. Il serait ainsi noté sur une évolution et non pas que sur une photo à un instant T.

→ **Le Bureau Plénier est favorable à la première solution proposée.**
- **4 à 8 éducateurs inscrits en formation 2020-2021** : formations annulées en raison de la Covid. Le club est bloqué à un certain niveau de label (espoir au lieu d'excellence). Le club souhaitait faire les efforts mais il est stoppé par la Covid.
 - Solution proposée = le club ne peut prétendre au label excellence tout de suite. On passe le dossier qui est « bloqué » jusqu' à ce que l'organigramme soit conforme puis nous devons être capable de passer le dossier en cours de saison et de réussir à le doter dans la foulée.

→ **Le Bureau Plénier est favorable à cette proposition.**
- **1 à 4 éducateurs manquants** : formations annulées, le club, même avec de la bonne volonté ne peut inscrire ses éducateurs
 - Solution proposée (déjà envisagée par la FFF) : lettre d'intention avec promesse d'inscription pour l'an prochain. Solution envisageable pour 1 ou 2 personnes fiables et fidèles au club.

→ **Le Bureau Plénier est favorable à cette proposition.**

- **Equipes féminines** : certains clubs avaient un effectif en début de saison, ils n'ont pas engagé d'équipes. Ils comptaient sur la deuxième partie de saison pour engager l'équipe.
 - **Solution proposée** : si les filles se sont entraînées régulièrement et constituent un vrai groupe d'entraînement avec des filles licenciées du club, alors on accepte.
- **Le Bureau Plénier est favorable à cette proposition.**
- **Partie pédagogie** : certains clubs ont été observés dans des conditions « normales ». Leur candidature 2019-2020 a donc été validée. D'autres clubs n'ont pas encore pu être observés. Les conditions de pratique posent clairement des problèmes d'observation. A rajouter que dans certains cas, il n'y a pas d'observation possible du tout (club fermé). Les candidats de cette saison ne seront sans doute pas tous « observables » avant le 15 juillet 2021. Le délai supplémentaire laissée par la FFF règle en partie la problématique mais tous les clubs ne seront sans doute pas vus au 15 juillet. Par ailleurs, se pose la question de l'étalement jusqu'en décembre 2021 puisqu'on retombe sur les problématiques des deux saisons à cheval et des changements qui en découlent.

SYNTHESE :

Pas de solution idéale unique, on peut parler de « bricolage » avec les reprises et les arrêts de certains clubs et la fermeture partielle des centres de gestion. La période n'est pas forcément propice à la construction de projet.

Les clubs ne doivent cependant pas être pénalisés, le maintien de l'opération cette saison était une bonne idée pour ne pas casser la dynamique labels et permettre un minimum d'activités dans les centres de gestion. Mais la situation actuelle fait état de districts qui cumulent les candidatures de l'an passé et celles de cette saison car ils n'ont pas pu finaliser avant Noël dernier les anciennes candidatures.

A l'inverse, la situation ne doit pas non plus permettre de décerner des labels au rabais pour cause de COVID et fermer les yeux sur certains critères ; bref il faut trouver un équilibre et s'adapter.

Le message à faire passer à certains club (c'est déjà fait parfois) est de décaler la candidature si on s'aperçoit que ça va être juste.

Donc pour parler d'une nouvelle campagne de labellisation il faudrait avant tout solder toutes les candidatures des deux dernières saisons pour le 30 octobre 2021 et faire une commission nationale d'attribution à Noël, puis clôturer 2019-2020 et 2020-2021.

- **Le Bureau Plénier est favorable à cette proposition. Pas de saison blanche pour les Labels !**

Pour résumer, il existe deux écoles :

- 1) Evolution vers un socle commun à tous les labels (critères communs) et ensuite des pastilles avec des spécialités (par exemple, un club pastille futsal ou un club pastille filles). Les clubs peuvent cumuler les pastilles.
 - **Le Bureau Plénier est favorable à cette proposition.**
- 2) Création d'un label supplémentaire (4^{ème} niveau à côté d'élite – excellence-espoir) qui n'imposerait pas les équipes de filles par exemple.
 - **Le Bureau Plénier n'est pas favorable à cette proposition. Il est plutôt pour une évolution des règlements.**

Actuellement le label jeunes semble « élitiste » puisque moins de 10% des clubs ont le label jeunes. A titre d'exemple, le ratio va de 20% dans le Grand Est à 4% dans certains districts ruraux, si on prend 2017-2018 et 2018-2019 comme référence. La moyenne se situe à 8%.

Moins de 50% de nos clubs peuvent envisager d'obtenir un label (filles, futsal, jeunes) actuellement. C'est pourquoi s'interroger sur la nature des critères est judicieux car une action qui rejette d'office 50% des clubs est une action qui mérite discussion.

Enfin la question du rythme (durée de validité et condition d'évaluation) mérite d'être posée en raison de la COVID 19 et d'être étudiée.

Questions :

- Faut-il prolonger automatiquement d'une saison supplémentaire l'ensemble des labels déjà attribués ?

Réponse du Bureau Plénier : Non.

- Poursuite des adaptations exceptionnelles de certains critères pour la saison prochaine ?

Réponse du Bureau Plénier : Non sauf si le Covid est toujours présent la saison prochaine.

- Si oui, prévoir des adaptations supplémentaires pour aider et encourager les clubs dans leur structuration ?

Réponse du Bureau Plénier : il faut prévoir des évolutions règlementaires sur les groupements et ententes des clubs féminins.

- Si non, retour aux critères habituels dès la saison prochaine ?

Réponse du Bureau Plénier : oui sauf sur les critères féminins qu'il faudrait faire évoluer rapidement, dès décembre 2021 si possible.

Evolution possible préconisation LAuRAFoot Mai 2021 :

→ **Travailler conjointement sur les textes liés aux labels et les textes liés aux groupements et ententes pour les labels féminins.**

Le Comité Exécutif en sa réunion du 6 mai 2021 adoptera les propositions de modifications de textes.

- Lancement de certains audits.

Audit N° 1 : anticipation des futurs départs en retraite.

Le Président informe qu'après analyse de l'âge des salariés de la LAuRAFoot, il s'avère que certains sont à quelques années voire quelques mois de la retraite.

Afin d'anticiper, une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) va être lancée pour parer à ces départs. Il sera notamment question de déterminer si nous devons effectuer des remplacements poste pour poste ou alors réorganiser les services.

Une réunion aura lieu le 27 mai 2021 avec le Cabinet de conseils KHAIRE à cet effet.

Audit N° 2 : arbitrage.

Benoît BASTIEN, arbitre international en activité et ancien DTRA de la Ligue du Grand Est, a été sollicité pour une mission de réflexion sur le fonctionnement de l'arbitrage régional, insistant sur le lien avec les territoires et l'urgence relative au recrutement des arbitres.

Ce dernier fera un état des lieux afin de faire des recommandations et s'entretiendra avec Jean-Marc SALZA, les 3 CTRA, les CTDA ainsi que les 11 Présidents des Commissions Départementales de l'Arbitrage.

Le Président adressera un mail à tous avec copie aux Présidents de District pour les informer du début prochain de cette mission.

- A.G. de la M.D.S. le 23 juin 2021 :

Rappel des représentants de la LAuRAFoot :

Titulaire PARENT Pascal
Suppléant CHARBONNEL Thierry

Titulaire JURY Lilian
Suppléant MARCE Christian

Titulaire FOURNEL Raymond
Suppléant POITEVIN Guy

Titulaire ANSELME Didier
Suppléant ALLARD Denis

La liste des représentants sera adressée à la M.D.S. avant le 20 mai 2021.

- Information licenciement :

Pascal PARENT fait part de l'entretien préalable au licenciement qui a eu lieu ce jour pour une salariée de la Ligue. Cette dernière a été déclarée inapte par la médecine du travail, sans possibilité de reclassement. Elle ne fait donc plus partie du personnel de l'entreprise désormais.

2. Point Compétitions-COVID.

- Calendrier prévisionnel de reprise d'activité et questionnaire clubs.

Richard DEFAY fait part de la parution du tableau de déclinaison des décisions sanitaires de l'Etat pour le sport jusqu'au 19 mai 2021.

La reprise du sport collectif avec contact reste encore floue, néanmoins Lilian JURY rappelle le Conseil de Ligue du 24 avril dernier au cours duquel il a été demandé de tout mettre en œuvre pour assurer le bon déroulement des matchs ou tournois souhaités par les clubs. Suite à ces déclinaisons, et même si une seule date devait rester disponible, des matchs amicaux seront organisés.

Après discussion, Pascal PARENT résume la situation aux membres du BP :

- Un mail a été envoyé à tous les clubs ayant répondu favorablement au questionnaire en leur précisant qu'il était impossible pour des raisons de calendrier d'organiser la reprise des Coupes LAuRAFoot, des mini-championnats ou un tournoi régional, mais il leur a été redemandé s'ils étaient intéressés par l'organisation de matchs amicaux.
- Si la LAuRAFoot organise quelque chose (et si c'est possible en fonction des futures décisions sanitaires), il s'agira de matchs amicaux les 13, 20 et/ou 27 juin.
Si les clubs sont intéressés, ils devront le confirmer à la Ligue en précisant la date souhaitée.

- Calendrier Seniors 2021/2022.

Roland LOUBEYRE propose 2 options pour le démarrage de la Coupe de France.

1^{ère} option : 3 journées consécutives pour les 3 premiers tours, les 5, 12 et 19/09/2021.

2^{ème} option : 1^{er} tour le 29/08/2021, 2^{ème} tour le 5/09/2021 et 3^{ème} tour le 19/09/2021 avec 1^{ère} journée de championnat le 12/09/2021 pour les poules de 12.

→ **Le Bureau Plénier retient l'option n°2. Ce calendrier sera adressé à chaque membre du Conseil de Ligue pour validation au cours de la réunion du 29 mai 2021 à Cournon.**

La date limite d'engagement en Coupe de France est fixée au 15 juin 2021.

- Communiqué du Conseil de Ligue.

Après une discussion relative aux premières conséquences de l'arrêt des championnats régionaux et départementaux entre les membres du Bureau Plénier, le communiqué des décisions du Conseil de Ligue du 24 avril 2021 est confirmé en l'état et paraîtra sur le Site Internet de la LAuRAFoot (voir en annexe pour mémoire).

3. Questions diverses.

- FAFA (Arbitrage éventuel des enveloppes budgétaires entre districts).

Le dernier arbitrage est défini comme suit :

Ain	+ 3 900 €
Allier	+ 4 000 €
Cantal	+ 1 000 €
Drôme-Ardèche	+ 3 500 €
Isère	- 5 800 €
Loire	- 4 700 €
Haute-Loire	0 €
Puy-de-Dôme	+ 1 300 €
Lyon & Rhône	+ 2 100 €
Savoie	- 4 600 €
Haute-Savoie Pays de Gex	- 500 €

→ **Le Bureau Plénier valide cette répartition à l'unanimité qui, à quelques euros près, permet d'atteindre l'enveloppe définie pour la LAuRAFoot.**

- Stages Interligues 2022.

Roland SEUX souhaite bloquer Tola Vologe afin d'accueillir les Interligues U15 filles du 14 au 17 février 2022 avec la participation des Ligues de Méditerranée et Bourgogne Franche-Comté et les Interligues U15 garçons du 25 au 28 avril 2022 avec la participation des Ligues de Bourgogne Franche-Comté et d'Occitanie ainsi qu'une équipe de Paris - Ile de de France.

→ **Le Bureau Plénier valide l'organisation de ces stages interligues à Tola Vologe en 2022.**

- ANS 2021.

Richard DEFAY rappelle qu'il faut bien vérifier les dossiers ANS avant fin mai pour étude des dossiers fin juin.

Les Districts peuvent inscrire 3 actions par club au total.

- Publications à venir (Magazine « Tribunes », Numéro spécial « Centenaire », Annuaire Mandat).

Pascal PARENT informe les membres du Bureau Plénier de la reconduction du partenariat avec « Vestiaires Magazine ».

Magazine Tribunes :

Pascal PARENT souhaite qu'un Numéro de « fin de saison » soit publié avec évidemment le parcours du GFA Rumilly Vallières et les dernières actualités, et qu'un Numéro spécial « Centenaire de la Ligue » sorte en fin d'année. A cet effet, le Président et les membres du BP désignent Yves BEGON et Bernard BARBET pour aider à la réalisation de ce Numéro en tant qu'anciens membres de l'ex Ligue d'Auvergne pour l'un et de l'ex Ligue Rhône-Alpes pour l'autre.

Annuaire nouvelle mandature :

Le Président propose, si la situation financière de la Ligue le permet, qu'un annuaire papier soit réalisé en ce début de mandat avec une mise à jour informatique tous les mois de septembre (chaque saison) et ce, jusqu'au nouveau mandat.

Il estime que celui-ci devra être prêt pour l'A.G. d'hiver au plus tard.

→ **Le Bureau Plénier est favorable à la réalisation et l'édition de ces documents.**

- Jean-Marc SALZA rappelle que conformément à une précédente délibération du Bureau, les décisions prises en matière disciplinaire doivent être communiquées aux officiels concernés par l'affaire traitée.
Le Président confirme.

La séance est levée à 19h00.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE



Projet de Procès-Verbal BUREAU PLENIER

ANNEXE

COMMUNIQUE PARU SUR LE SITE INTERNET DE LA LAuRAFoot

PREMIERES CONSEQUENCES DE L'ARRET DES CHAMPIONNATS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

Le Conseil de Ligue ayant pris connaissance de la décision du COMEX de la FFF du 24 mars sur l'arrêt de tous les championnats régionaux et départementaux a décidé, dans le but de préparer d'ores et déjà la structure de ses championnats 21/22 :

- Que toutes les décisions prises précédemment (notamment AG de la LAuRAFoot du 24/10/20) pour un retour progressif à la normale du nombre de poules et du nombre d'équipes par poules pour tous les niveaux des championnats régionaux sont reportées d'un an ;
- Que l'ensemble des poules régionales édictées en juillet 2020 pour la saison 20/21 sont reconduites à l'identique ; ce qui ne veut pas dire que la reprogrammation des matches sera forcément identique ;

Le Conseil de Ligue se réserve néanmoins le droit de modifier ces poules à la marge, notamment si :

- Il y a nécessité de compléter (voire de réduire) les poules d'un même niveau régional du fait de la défection d'une ou plusieurs équipes. NB : Une équipe demandant à ne pas repartir en 21/22 dans le championnat où elle était inscrite en 20/21 sera automatiquement rétrogradée d'un niveau ;
- Il y a accord entre 2 clubs pour intervertir leurs équipes entre 2 poules d'un même niveau régional dans un souci de limiter les déplacements.

En aucun cas, une poule régionale comportant un nombre d'équipes excédentaire par rapport au nombre d'équipes prévu en temps normal par les RG de la LAuRAFoot ne pourra être complétée (exemple des poules de 13 ou 14).

Ces mesures pourront être précisées par un prochain Bureau Plénier ou Conseil de Ligue en fonction des décisions complémentaires que pourrait prendre la FFF.

Les Districts sont invités à s'inspirer de cette décision-cadre même s'ils restent libres d'organiser leurs propres championnats, étant néanmoins rappelé le principe de la « saison blanche » à savoir que sauf circonstances exceptionnelles, les équipes resteront en 21/22 au même niveau sportif qu'elles se trouvaient en 20/21.

Calendrier :

Concernant les calendriers, le Conseil de Ligue demande à sa Commission des Compétitions d'élaborer un calendrier 21/22 quasiment identique à celui initialement prévu pour la saison 20/21, étant entendu que ce calendrier devra néanmoins :

- Tenir compte des dates arrêtées par la FFF pour l'édition 21/22 des Coupes de France ;
- Intégrer dans ce calendrier l'éventualité que 2 tours de la Coupe de France seniors masculine pourraient prendre place en juin 2022 pour l'édition 22/23 du fait d'un calendrier fédéral forcément bouleversé par la Coupe du Monde au Qatar à l'hiver 22/23 ;
- Réintégrer les dates nécessaires à l'organisation des différentes coupes LAuRAFoot (seniors masculine, seniors féminine et Futsal) ;
- Et le cas échéant tenir compte des modifications qui pourraient intervenir dans le nombre d'équipes des poules d'un même niveau régional.